

Montréal, le 7 mai 2009

Mme Sylvie Mondor agr.
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : ERRATUM
Éléments de rectification, partie II de l'audience publique du BAPE;
Projet minier Canadian Malartic.

Madame,

La présente est pour vous informer qu'il y a un erratum dans la lettre du 30 avril 2009.

Page 4, 7ième paragraphe :

- Ajoutons qu'il a été indiqué à deux reprises, lors de la présentation du mémoire de Nature Québec en audience, que « les mines à ciel ouvert sont low tech » comparativement aux mines à ciel ouvert

Erratum :

- Ajoutons qu'il a été indiqué à deux reprises, lors de la présentation du mémoire de Nature Québec en audience, que « les mines à ciel ouvert sont low tech » comparativement aux mines souterraines

À cet effet, veuillez trouver ci-joint une nouvelle version de la page 4 de la lettre du 30 avril 2009.

Bien à vous,



Jean-Sébastien David
Vice-président, Développement durable

- On a indiqué dans ce mémoire « Qu'aucun scénario de restauration de la fosse et qu'aucune évaluation des risques d'émanation de cyanure et aucun périmètre de sécurité n'avait encore été établi pour les projectiles rocheux »

OSISKO : Nous tenons à souligner à la commission que nous avons déposé des scénarios de fermeture, un rapport sur l'évaluation des risques technologiques qui intègre la question du cyanure (à titre de réponses aux questions du MDDEP) ainsi qu'un rapport sur les projections.

- On a mentionné que « 50% des coûts couvre en fait une procédure de prétraitement des résidus »

OSISKO : Il n'y a aucun prétraitement dans le cadre de gestion des résidus. Nous avons production, détoxification et disposition des résidus.

- Enfin on a fait la mention suivante : « ...quant aux projectiles du dynamitage qui parcourent parfois plus de 500 m »

OSISKO : Sur la base des résultats du tableau 1 de l'étude de Géophysique GPR du 23 mars 2009, les distances moyennes et maximales de projection évaluées jusqu'à maintenant varient respectivement entre 79 et 156 m et entre 144 et 290 m. Toutefois, cette évaluation ne considère pas l'utilisation du système d'initiation le plus précis actuellement (détonateur électronique), l'utilisation des pare-éclats sur au moins les trois premières zones, ainsi que des procédures d'assurance qualité rigoureuses qui seront mises en place pour le projet Canadian Malartic. Toutes ces mesures d'atténuation seront appliquées et les méthodes de sautage préliminaires proposées permettront d'assurer un risque quasi nul concernant les projections.

- Ajoutons qu'il a été indiqué à deux reprises, lors de la présentation du mémoire de Nature Québec en audience, que « les mines à ciel ouvert sont low tech » comparativement aux mines souterraines

OSISKO : Nous désirons informer la commission que la technologie qui sera employée dans le cadre des opérations minières sera très avancée et il est donc faux de qualifier de **low tech** le fait d'employer des camions de nouvelle génération, un système de gestion de la flotte d'équipement afin de maximiser l'efficacité, l'utilisation de détonateurs électroniques (généralement pas employés dans les mine souterraines), de GPS dans nos équipements miniers, d'un programme d'entretien préventif automatisé, comme étant du low tech.

- Pour terminer, au 3ieme paragraphe de l'item 6 on mentionne « ...il achetait leur maison (à quel prix?).... »

OSISKO : la procédure est connue de tous depuis 2007 et est la même pour tous : évaluation + 5% + 20%.

- On a mentionné dans le mémoire de M. Gilles Lecompte que « OSISKO avait arrêté d'informer la population »

OSISKO : Il est important ici de rectifier cette affirmation. OSISKO n'a jamais cessé et continue d'informer la population sur une base régulière par le biais du « OSISKO vous informe »,